



DCI-NSAPVD/2012/284-974

Projet de gestion équitable et durable de l'espace agropastoral dans le Nord et l'Extrême-Nord du Cameroun (PAGEPA-NEN)

RAPPORT NARRATIF INTERMEDIAIRE DE L'ANNEE 1

1^{er} Octobre 2012 au 31 Août 2013



Septembre 2013

TABLE DES MATIERES

SIGLE ET ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION	4
1. DESCRIPTION DE L'ACTION	4
2. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE L'ACTION	5
3. PARTENAIRES ET AUTRE COOPÉRATION	31
4. VISIBILITÉ	33
CONCLUSION	34

SIGLE ET ABREVIATIONS

AMAB	Association des acteurs du Marché à Bétail
CADEPI	Cellule d'Appui au Développement local Participatif Intégré
CVUC	Communes et Villes Unies du Cameroun
FEB	Fédération des Eleveurs de Bovins de l'Extrême-Nord
FEUGELNORD	Fédération des Unions de Gics des Eleveurs du Nord
GIZ	Agence Allemande de Coopération Internationale
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
OPEN	Observatoire du Pastoralisme dans l'Extrême-Nord
PADDL	Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local
PAGEPA-NEN	Projet de gestion équitable et durable de l'espace agropastoral dans le Nord et l'Extrême-Nord du Cameroun
PDR-EN	Programme de Développement Rural de la Région de l'Extrême-Nord
PNDP	Programme National de développement Participatif
PRODEBALT	Programme de Développement durable du Bassin de Lac Tchad
REMABEN	Réseau des Marchés à Bétail de l'Extrême-Nord
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
SYNCOMAK	Syndicat des Communes du Mayo-Kani
UE	Union Européenne

INTRODUCTION

Ce premier rapport narratif intermédiaire présente de manière succincte les activités mises en œuvre par le PAGEPA-NEN pendant la période du 1^{er} octobre 2012 au 31 août 2013. Il est rédigé dans le but de rendre compte à tous les acteurs et parties prenantes du projet des réalisations dans cette période.

Il s'articule en quatre (04) points :

- Description de l'Action ;
- Evaluation du niveau de mise en œuvre des activités de l'Action ;
- Partenaires et autre coopération ;
- Visibilité.

1. Description de l'Action

- 1.1. Nom du bénéficiaire du contrat de subvention: **Cellule d'Appui au Développement local Participatif Intégré (CADEPI)**
- 1.2. Nom et fonction de la personne de contact: **KHARI BOUKAR, Coordonnateur du projet, Expert élevage et ressources naturelles**
- 1.3. Nom du partenaire de l'Action: **Organisation Néerlandaise de Développement (SNV)**
- 1.4. Intitulé de l'Action: **Concertation entre Communes et organisations d'éleveurs en vue de la gestion équitable et durable de l'espace agropastoral dans le Nord et l'Extrême-Nord du Cameroun (PAGEPA-NEN).**
- 1.5. Numéro du contrat: **DCI-NSAPVD/2012/284-974**
- 1.6. Date de début et date de fin de la période de reporting: **1^{er} Octobre 2012 au 31 août 2013**
- 1.7. Pays ou région(s) cible(s): **Régions du Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun**
- 1.8. Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles¹ (si différents) (y inclus le nombre de femmes et d'hommes):
 - Bénéficiaires finaux : **Eleveurs sédentaires et transhumants et agro-éleveurs des régions du Nord et de l'Extrême Nord soit une population totale d'environ 345 000 habitants et la CVUC**
 - Groupes cibles : **Fédération des Eleveurs Bovins de l'Extrême-Nord (FEB), Observatoire du Pastoralisme à l'Extrême-Nord (OPEN), Fédération des Unions des Gics des Eleveurs du Nord (FEUGELNORD), 15 Communes dont 5 au Nord (Figuil, Guider, Pitoa, Ngong et Lagdo) et 10 à l'Extrême-Nord (Moutourwa, Kaélé, Mindif, Touloum, Moulvoudaye, Maga, Petté, Zina, Logone Birni et Waza).**
- 1.9. Zone d'intervention :

Le PAGEPA-NEN intervient dans les 15 communes sus-citées des régions du Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun présentées comme telles dans la Figure 1 ci-dessous.

¹ Les "groupes cibles" sont les groupes/entités pour lesquels le projet aura eu un apport direct et positif au niveau de l'objectif du projet, et les "bénéficiaires finaux" sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur.

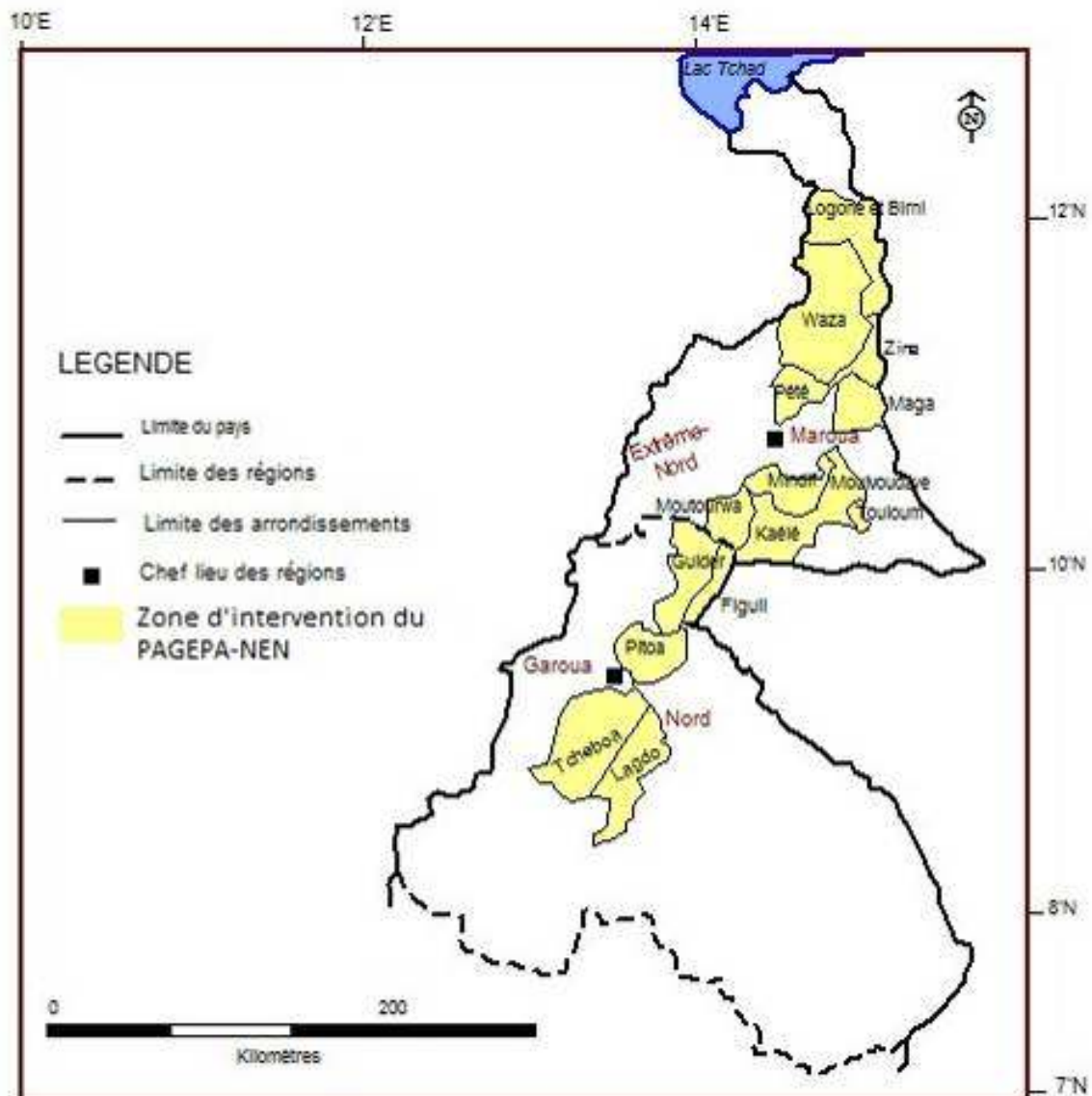


Figure 1 : Zone d'intervention du PAGEPA-NEN

2. Evaluation de la mise en œuvre des activités de l'Action

2.1. Résumé de l'Action

L'Action consiste à accompagner les communes et les organisations d'éleveurs à la mise en œuvre des nouvelles compétences en matière de la gestion de l'espace agropastoral et de l'élevage pastoral transférées par l'Etat central aux Communes dans le cadre de la décentralisation.

Pendant la période de ce rapport intermédiaire, il a été question de l'élaboration des plans communaux d'aménagement et de gestion des espaces agropastoraux, de l'accompagnement des communes et des organisations d'éleveurs à la mise en œuvre des mécanismes de gestion concertée et durable des espaces agropastoraux, de l'appui à l'organisation des acteurs de gestion des marchés à bétail, de l'organisation des concertations pour l'amélioration de la transparence dans les transactions et la collecte des taxes sur les marchés à bétail, du renforcement des capacités des communes et des organisations d'éleveurs sur les textes étatiques de l'élevage, la maîtrise d'ouvrage communale et le leadership pour le changement.

Les principaux résultats atteints sont : treize plans communaux d'aménagement et de gestion de l'espace agropastoral élaborés, 300 personnes formées en techniques de gestion de conflits et de matérialisation de l'espace agropastoral, 75 km de couloir de transhumance et 175 km² d'aires de pâturage matérialisées par des bornes en béton, 19 Associations des acteurs de Marché à bétail (AMAB) et 19 comités de gestion des marchés à bétail sont créés et accompagnés dans leur fonctionnement, un système d'information sur les marchés à bétail mis en place, un plan de communication et de plaidoyer pour des transactions plus équitables et pour la légalité des taxes collectées sur les marchés à bétail est élaboré et mis en œuvre, le renforcement de dialogue entre les éleveurs, les commerçants, les communes, les services du MINEPIA, de la Douane et des Finances sur la transparence dans la collecte des taxes sur les marchés à bétail.

Certaines difficultés notamment la lenteur dans le processus de reconnaissance des AMAB et des comités de gestion et la réticence de certains acteurs à l'application des textes ont retardé la réalisation de certaines activités et par conséquent l'atteinte des résultats correspondants. La mise en œuvre de certaines activités du projet a été retardée en raison d'indisponibilité des élus locaux impliqués dans la préparation des élections municipales en cours.

2.2. Activités et résultats

2.2.1. Activités de démarrage du projet

Les activités de démarrage du projet s'articulent autour de quatre activités principales :

a) Mise en place de l'équipe du projet

Pour la mise en place de l'équipe du projet, des appels à candidatures ont été lancés pendant le mois de septembre 2012 pour le recrutement du personnel. Les différentes commissions ont siégé pour sélectionner les candidats répondant aux profils recherchés.

Résultat : L'équipe du projet est mise en place.

Le personnel du projet se compose comme suit :

- Un coordonnateur du projet, Expert élevage et ressources naturelles (100%) ;
- Un Homologue au Coordonnateur, Expert leadership et gouvernance (100%) ;
- Un responsable de suivi-évaluation et développement local (65%) ;
- Un expert en élevage et ressources naturelles (10%)
- Un expert en maîtrise d'ouvrage (20%) ;
- Un administrateur (20%).
- Un administrateur Assistant (50%) ;
- Trois facilitateurs (100%).

b) Achat des matériels et équipements

Une liste des matériels et équipements nécessaires au démarrage du projet a été établie à partir du document de projet. Des fournisseurs ont été contactés pour mettre à la disposition de l'équipe les matériels sollicités.

Résultat :

- 05 ordinateurs acquis et mis à la disposition du personnel technique et administratif du Projet ;
- 03 ordinateurs acquis pour l'informatisation des marchés à bétail ;
- 03 motos AG tout terrain acquis et mis à la disposition des facilitateurs.

c) Signature des protocoles avec les Communes et les organisations d'éleveurs

Une série de réunions (photos 1, 2, 3 et 4) ont été organisées avec les Communes et les organisations d'éleveurs en vue de s'accorder sur le protocole d'accord. Ce protocole qui engage les deux parties (Commune et PAGEPA-NEN) couvre toute la durée du projet. La signature de ce protocole a impliqué la tutelle des communes (Préfet) en vue de garantir la continuité du partenariat même en cas de changement des dirigeants au niveau des communes.

Le Protocole d'accord entre la Commune de Maga et le Projet n'est pas encore signé par la tutelle pour des raisons qui échappent à la coordination du Projet.

Les protocoles d'accord entre les Organisations des éleveurs et le Projet ne sont pas encore signés. Toutefois, le processus devant aboutir à cette étape notamment le diagnostic institutionnel et organisationnel de ces dernières est en cours d'exécution. A cette date, tous les ateliers du diagnostic des organisations ont déjà eu lieu. La signature des contrats d'activités interviendra au cours de l'année 2 du Projet.

Résultat : 14 protocoles d'accord sont signés entre le Projet et les communes. Ces protocoles prévoient entre autres les obligations des parties et les modalités de mise en œuvre.

QUELQUES IMAGES DES CONCERTATIONS ENTRE LE PROJET ET LES MAIRES



Photo 1 : Concertation entre le PAGEPA et les maires du Mayo-Kani



Photo 2 : Participants à la concertation entre les maires et les OE à Pitoa sur la gestion des marchés à bétail

QUELQUES IMAGES DE CONCERTATION ENTRE LE PROJET ET LES OE



Photo 3 : Concertation entre le PAGEPA et la FEB



Photo 4 : Concertation entre le PAGEPA et la FEUGELNORD

d) Organisation du lancement officiel du projet

L'atelier de lancement du projet a été organisé le 22 novembre 2012 dans la salle de conférence de l'Hôtel Le Sahel à Maroua. Placé sous le Haut patronage de son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord, cet atelier a vu la participation des Cadres et Hauts responsables

venus des différents services déconcentrés de l'Etat, des Maires, des Autorités administratives et traditionnelles, des Organisations d'éleveurs, des Projets et Programmes intervenants dans les régions du Nord et de l'Extrême nord et des médias. Il a donné l'occasion aux participants d'échanger, comprendre les résultats attendus du Projet et de formuler des recommandations qui seront prises en compte pendant la mise en œuvre dudit Projet.

Résultat : Au moins 50 autorités communales, traditionnelles et administratives, Responsables des organisations d'éleveurs, Délégués Régionaux du MINEPIA, du MINADER, du MINEPDED et du MINFOF, Responsables des projets et programmes sont informés sur le PAGEPA-NEN financé par l'UE et les communes.

QUELQUES IMAGES DE L'ATELIER DE LANCEMENT DU PROJET



Photo 5 : Lancement des travaux par le représentant de son Excellence Monsieur le Gouverneur de la région EN



Photo 6 : Séance d'échanges entre participants sur le projet

Objectif spécifique 1 : Améliorer les capacités des organisations d'éleveurs et des communes en vue de la gestion concertée et durable de l'espace agro-pastoral

2.2.2. Réalisation de 15 diagnostics communaux des ressources pastorales

Cette activité a pour objectif de connaître l'état et la tendance des ressources pastorales, d'identifier des actions et mesures à mettre en œuvre en vue de leur amélioration.

Le diagnostic était précédé d'une mise à niveau des facilitateurs. Ce qui a permis d'harmoniser les connaissances de l'équipe du PAGEPA-NEN sur le contenu et la démarche méthodologique du diagnostic.

Les diagnostics participatifs des ressources pastorales ont été réalisés dans les communes de Maga, Petté, Waza, Logone-Birni, Zina, Figuil, Guider, Ngong, Lagdo et Pitoa. Les différents ateliers organisés pour la collecte des données et la validation des résultats ont impliqués les responsables communaux, les autorités administratives, les autorités traditionnelles, les responsables des services techniques déconcentrés de l'Etat (MINEPIA, MINADER, MINFOF, MINEPDED), les représentants des éleveurs sédentaires et transhumants, les agriculteurs et les femmes.

Les ateliers de validation des résultats des diagnostics n'ont pas encore eu lieu dans les communes de Guider et Lagdo. En effet, l'incapacité temporaire du facilitateur de la zone due à un accident de circulation a retardé la collecte des données de la zone. Le recrutement d'un agent temporaire par la coordination nous permettra de rattraper le retard.

Avant le démarrage du projet, la SNV avait appuyé les communes de Kaélé, Mindif, Moutourwa, Touloum et Moulvoudaye à la réalisation du diagnostic de leurs ressources pastorales. Au vu de la qualité des documents, le projet ne compte pas reprendre ce travail.

Résultat : Huit diagnostics participatifs des ressources pastorales sont élaborés. Ces diagnostics ont permis aux acteurs de se rendre compte que les ressources pastorales de leurs communes respectives sont dégradées, avec une tendance régressive continue. Les causes de cette situation ont été identifiées, la plupart étant liées aux actions anthropiques ; ce qui a permis d'identifier et de planifier des actions et mesures en vue d'inverser la tendance constatée.

2.2.3. Formation et accompagnement des acteurs à l'élaboration de 15 plans communaux d'aménagement et de gestion des espaces agropastoraux

L'objectif de l'activité est de doter les communes et les organisations d'éleveurs d'un outil de référence pour les actions d'aménagement et de gestion des ressources pastorales.

L'élaboration des plans d'aménagement et de gestion des espaces agropastoraux fait suite aux diagnostics communaux des ressources et infrastructures pastorales. A travers une démarche participative, treize (13) plans communaux d'aménagement et de gestion des ressources pastorales ont été élaborés respectivement à Mindif, Kaélé, Moutourwa, Touloum, Moulvoudaye, Maga, Petté, Zina, Logone-Birni, Waza, Figuil, Ngong et Pitoa. Ces plans ont été élaborés conjointement par les Communes, l'Administration, les Services Techniques déconcentrés de l'Etat, les chefs traditionnels, les représentants des éleveurs sédentaires et transhumants, les représentants des agriculteurs et des femmes avec l'appui technique de l'équipe du Projet. Les documents de plan sont finalisés et soumis aux communes pour validation par leur conseil municipal. Des échanges sont en cours avec certaines communes pour la prise en compte de ce plan dans les plans communaux de développement en cours d'actualisation.

Résultat : Treize (13) plans communaux et un plan intercommunal d'aménagement et de gestion des ressources pastorales des communes de Kaélé, Mindif, Moutourwa, Touloum, Moulvoudaye, Guidiguis et Dziguilao, sont élaborés. Ces plans définissent les priorités des communes concernées en matière de gestion des espaces agropastoraux et des ressources pastorales pour la période 2013-2018. Ils intègrent aussi le dispositif organisationnel et réglementaire, de même qu'un mécanisme de financement des actions. La vulgarisation des textes régissant la gestion des espaces agropastoraux est une action prioritaire et urgente du plan.

2.2.4. Vulgarisation des textes de lois et des règles locales de gestion des espaces agropastoraux

Pour améliorer la connaissance des acteurs sur les textes de lois et les règles locales de gestion des espaces agropastoraux, des ateliers communaux et intercommunaux d'échanges sur ces textes ont été organisés dans la zone du projet. Les échanges au cours des ateliers communaux ont concerné tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'espace. Ces échanges ont porté sur les textes régissant la gestion des conflits agropastoraux et la matérialisation des espaces agropastoraux. Un atelier intercommunal d'échanges sur les textes régissant la gestion de l'espace agropastoral a eu lieu à Kaélé sous la présidence du Préfet du département de Mayo-Kani. Cet atelier a connu la participation de tous les Sous-préfets, tous les Maires, Délégués départementaux et d'arrondissement du MINADER, du MINEPIA et du MINDCAF, des chefs traditionnels, des représentants des agriculteurs et éleveurs de ce département. Des extraits des textes ont été distribués à tous les participants.

La traduction des principaux textes en langues locales n'a pas encore eu lieu, elle sera réalisée à l'année 2 du projet.

Résultat : Plus de 350 personnes sont informées sur les textes régissant la gestion de l'espace agropastoral. Ces échanges ont permis la reconnaissance tacite par les autorités administratives et traditionnelles des prérogatives des communes en matière de gestion de l'espace agropastoral. Les textes vulgarisés sont entre autres : le décret n°76-166 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national, le décret n°78/263 du 03 septembre 1978 fixant les modalités de règlement des litiges agropastoraux, le décret n°2010/0244/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat Central aux Communes en matière de promotion des activités de production pastorale et piscicole, l'arrêté n° 2010/0015/A/MINEPIA du 30 août 2010 Portant cahier de charges précisant les conditions et les modalités d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de promotion des activités de production pastorale et piscicole. Ces textes étatiques sont complétés par des règles locales de gestion.



Photo 7 : Concertation entre les acteurs sur le respect des textes sur la gestion de l'espace agropastoral

2.2.5. Formation et accompagnement des acteurs dans l'élaboration de 15 documents de règles de gestion concertée des ressources pastorales

L'objectif de l'activité est de permettre aux acteurs locaux de disposer des règles de gestion des ressources pastorales prenant en compte le contexte du milieu et en cohérence avec les textes étatiques en vigueur.

Des données sur les règles endogènes de gestion des ressources et infrastructures pastorales ont été collectées dans dix communes (Maga, Petté, Zina, Logone-Birni, Waza, Figuil, Ngong, Guider, Lagdo et Pitoa) à travers des entretiens, des assemblées villageoises et des visites des ressources et infrastructures pastorales. D'autres informations sur l'organisation et la gestion de la transhumance seront aussi collectées.

Ces données collectées n'ont pas encore été restituées en vue de leur validation par toutes les parties prenantes.

Avant le démarrage du projet, la SNV avait appuyé les communes de Kaélé, Mindif, Moutourwa, Touloum et Moulvoudaye à la réalisation des documents de règles de gestion concertée des ressources pastorales et mis en œuvre par les acteurs concernés. Au vu de la qualité des documents, le Projet ne compte pas reprendre ce travail.

Résultat : Les informations sur les règles endogènes de gestion des ressources et infrastructures pastorales des dix communes sont collectées. Ces informations concernent les règles d'accès,

d'utilisation et de contrôle des ressources pastorales, la transhumance, la prévention et la gestion des conflits. Pour le suivi de la mise en œuvre des règles de gestion, des comités de gestion doivent être mis en place.

2.2.6. Appui à la mise en place des comités de gestion des ressources pastorales

En vue d'assurer le suivi de la gestion de l'espace au niveau des villages, deux comités de gestion ont été respectivement mis en place à Midjivin (Kaélé) et Gagadjé/Maoudine (Mindif). Dans les autres communes du département de Mayo-Kani, les comités existants ont été adaptés aux dispositions prévues dans les règles de gestion. Ces structures villageoises incluent en leur sein les comités de délimitation et de matérialisation des couloirs de passage et aires de pâturage. La mise en place de ces comités a obéi à une approche participative. Chaque comité compte au moins sept membres de profils différents (autorité communale, chefs traditionnels, agriculteurs, éleveurs, services du MINEPIA). Son rôle est d'assurer le suivi de la gestion de l'espace conformément aux règles élaborées, organiser les activités d'aménagement et d'amélioration de l'espace, gérer les éventuels conflits nés de l'exploitation de l'espace. Les activités de mise en place des comités de gestion des ressources pastorales se poursuivront dans les autres communes du projet après validation des règles de gestion qui définissent leurs composition et attributions.

Résultat : Deux comités de gestion des ressources et infrastructures pastorales sont mis en place dans deux communes et deux autres ont été adaptés aux dispositions prévues dans les règles de gestion. En plus des comités de gestion, les mécanismes de gestion concertée de l'espace agropastoral impliquent la mise en place des cadres de concertation aux niveaux communaux et intercommunaux.

2.2.7. Appui à la mise en place des 18 cadres de concertation communaux et intercommunaux

Pour faciliter le dialogue et la concertation entre les acteurs impliqués dans la gestion de l'espace agropastoral, le Projet a accompagné l'organisation des concertations aux niveaux communaux et intercommunaux. Ces cadres de concertation impliquent les communes, les autorités administratives et traditionnelles, les services techniques déconcentrés de l'Etat (MINEPIA, MINADER, MINEPDED, MINFOF,...), les agriculteurs, les éleveurs et les femmes.

Pour la pérennisation des cadres de concertation, les communes doivent mobiliser les ressources nécessaires pour leur fonctionnement. Avant le démarrage du projet, les communes du Mayo-Kani et des yaérés ont mis en place des cadres intercommunaux de concertation qui ont pris la forme juridique de syndicat. Le Syndicat des Communes de Mayo-Kani (SYNCOMAK) est fonctionnel à l'opposé de celui des yaérés qui attend d'être dynamisé. Le cadre de concertation intercommunal dans le Nord n'est pas encore mis en place, toutefois les maires ont manifesté leur intérêt au cours des diverses rencontres.

Résultat : 15 cadres de concertation communaux sont mis en place et sont fonctionnels. Pour permettre aux cadres de concertation, aux comités de gestion et aux organisations d'éleveurs de jouer pleinement leurs rôles, des actions de renforcement de capacités sont organisées.

2.2.8. Appui au renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles de 15 communes, de 03 organisations d'éleveurs, de 45 comités de gestion des ressources pastorales et des 18 cadres de concertation

En vue d'identifier les besoins en renforcement des capacités des organisations d'éleveurs, des diagnostics organisationnels de la FEB, de la FEUGELNORD et de l'OPEN ont été réalisés. Un plan de renforcement de capacités répondant aux besoins spécifiques de chaque organisation a été élaboré et mis en œuvre. Les capacités à renforcer concernent la planification stratégique, la mobilisation des ressources, la communication interne et externe, l'amélioration de l'offre des services aux membres notamment l'eau et les pâturages. Dans ce contexte, la FEUGELNORD a bénéficié de l'appui du Projet pour l'élaboration et la mise en œuvre de son plan stratégique. Ce plan inclut la vision, la mission, les valeurs, les objectifs, le plan d'action, la stratégie de mise en œuvre et de financement. Le renforcement des capacités des comités de gestion et des cadres de concertation démarrera en année 2 du projet.

Résultat : Trois diagnostics organisationnels et institutionnels des organisations d'éleveurs sont réalisés et un plan stratégique de la FEUGELNORD est élaboré et mis en œuvre.

2.2.9. Formation des acteurs en prévention et gestion des conflits

Pour faciliter la gestion des conflits liés à l'utilisation et contrôle des ressources pastorales, 15 sessions de formations en techniques de prévention et gestion des conflits ont été organisées, à raison d'une session par commune. Ces sessions de formation ont connu la participation des responsables communaux, des autorités administratives et traditionnelles, des services techniques déconcentrés de l'Etat (MINEPIA, MINADER, MINEPDED, MINFOF,...), des éleveurs et des agriculteurs. Les principaux thèmes abordés sont :

- Types de conflits liés aux ressources pastorales présents dans la zone ;
- Fonctions positives et négatives d'un conflit ;
- Différentes phases d'analyse d'un conflit ;
- Différents modes de gestion locale des conflits et forces et faiblesses de chaque mode ;
- Démarche de médiation

Chaque session de formation a été suivie d'une phase pratique dans une localité choisie par les participants.

Résultat : Plus de 300 personnes sont formées en techniques de prévention et gestion des conflits. Ces formations ont été positivement accueillies par les acteurs qu'ils jugent pertinentes pour améliorer le dialogue et la paix sociale. Parmi les techniques de prévention des conflits, il est prévu des formations en délimitation et matérialisation des espaces agropastoraux.

2.2.10. Formation en techniques de délimitation et matérialisation des couloirs de passage et des aires de pâturage

Pour faciliter la matérialisation des espaces agropastoraux, 15 sessions de formation en techniques de délimitation et de matérialisation des espaces agropastoraux ont été organisées dans la zone du projet. Chaque session de formation a impliqué les responsables communaux, les autorités administratives et traditionnelles, les services techniques déconcentrés de l'Etat (MINEPIA, MINADER, MINEPDED, MINFOF,...), les éleveurs et les agriculteurs. Les principaux thèmes abordés sont :

- Objectif de la délimitation et de la matérialisation des couloirs de passage et aires de pâturage ;

- Définition et caractéristiques d'un couloir de passage et une aire de pâturage ;
- Démarche de délimitation et de matérialisation de couloir de passage et aire de pâturage ;
- Démarche de mise en place d'un comité de délimitation ;
- Principes de delimitation ;
- Conditions de réussite;
- Zones à éviter dans la matérialisation des couloirs de passage

Chaque session de formation a été suivie d'une phase pratique de délimitation et matérialisation à la peinture des espaces agropastoraux.

Résultat : Plus de 300 personnes sont formées en techniques de délimitation et matérialisation des espaces agropastoraux. Ces formations sont organisées pour outiller les acteurs à conduire les processus de délimitation et matérialisation des espaces agropastoraux.

2.2.11. Organisation des assemblées villageoises de délimitation des couloirs de passage et des aires de pâturage

Dans le but de permettre aux acteurs locaux de négocier de manière concertée les limites des espaces agropastoraux, plus de 15 assemblées villageoises de délimitation des couloirs de passage et aires de pâturage ont été organisées dans la zone du projet. Ces assemblées villageoises ont impliqué, dans un premier temps, les agriculteurs, les éleveurs et les chefs traditionnels dont les représentants constituent les comités de délimitation et de matérialisation des couloirs de passage. Lesdits comités ont conduit les travaux en tenant compte des décisions prises en assemblée générale de façon concertée grâce à une carte de terroir. La matérialisation a été réalisée en présence des propriétaires des champs riverains, ce qui garantit sa durabilité. Ensuite, la commission consultative de règlement des litiges agropastoraux a effectué des descentes dans certaines localités (Gagadjé/Maoudine, Gabane, Dir, Kaya) pour la validation du consensus des acteurs.

Résultat : 124,5 km de couloirs de passage et 185 km² d'aires de pâturage sont délimités et matérialisés à la peinture de manière concertée par les acteurs. Pour sécuriser de manière durable ces espaces, une aire de pâturage et un couloir de transhumance ont été matérialisés par des balises.



Photo 8 : Assemblées villageoises de concertation pour la délimitation des espaces agropastoraux

2.2.12. Matérialisation de 50 km de couloirs de passage et 100 km² d'aires de pâturage

En partenariat avec le Syndicat des Communes du Mayo-Kani, le Projet a accompagné le processus de matérialisation des couloirs de passage et aires de pâturage à l'aide de balises en béton armé. Suite à

un appel d'offre restreint, deux entreprises ont été recrutées pour ces travaux de matérialisation. La réception provisoire des travaux de matérialisation de l'aire de pâturage de Gagadjé/Maoudine (Commune de Mindif) a eu lieu. Les travaux négociés par unité de borne fabriquée ont permis de baliser une superficie d'environ 175 km² au lieu de 100 km² initialement prévue. Les travaux de matérialisation du couloir intercommunal de transhumance sont en cours. Le SYNCOMAK a contribué au financement des travaux de matérialisation de 25 km, soit 5 700 000 Fcfa.

Résultat : 175 km² d'aires de pâturage sont matérialisées par des bornes en béton armé et 75 km de couloirs de transhumance sont en cours de matérialisation.



Photo 9 : Lancement des travaux de matérialisation de l'espace à la peinture par un Sous-préfet



Photo 10 : Lancement des travaux de matérialisation de l'aire de pâturage de Gagadjé par Mme le Maire de Mindif

2.2.13. Organisation de deux visites d'échanges d'expériences sur les meilleures pratiques de gestion de l'espace agropastoral

Pour faciliter les échanges entre les acteurs sur les meilleures pratiques de gestion de l'espace agropastoral et des marchés à bétail, deux visites d'échanges ont été organisées.

La première visite d'échanges a eu lieu à Pitoa (Commune de Pitoa) en janvier 2013. Elle a impliqué 15 maires et 03 responsables d'organisations d'éleveurs. Les thèmes abordés ont concerné la gestion de l'espace agropastoral, le travail en intercommunalité et la gestion des marchés à bétail.

La seconde visite d'échanges a été organisée au Bénin du 18 au 31 juillet 2013. Les thèmes abordés sont : l'organisation des éleveurs, la gestion transparente et inclusive des marchés à bétail et la gestion de l'espace agropastoral. Les participants à ce voyage étaient :

- le Président du SYNCOMAK, représentant les communes,
- le Vice-président de FEUGELNORD, représentant les organisations d'éleveurs ;
- le Président du REMABEN, représentant les associations des acteurs du marché (AMAB).

Ils ont été accompagnés par deux membres de l'équipe technique du Projet.

Trois séances de restitution ont été organisées pour partager les leçons apprises et élaborer un plan de mise en œuvre des recommandations.

Les principales leçons apprises des visites d'échanges sont :

- Une bonne structuration et légitimité des organisations d'éleveurs à tous les niveaux est nécessaire pour leur réelle implication dans la gestion de l'espace agropastoral et des marchés à bétail ;
- La concertation régulière entre les acteurs est indispensable pour une gestion transparente et équitable des marchés à bétail et de l'espace agropastoral ;

- Le travail en intercommunalité permet de mutualiser les efforts et de parvenir aux résultats pertinents ;
- La bonne tenue des documents de gestion des marchés à bétail permet la transparence et l'amélioration des recettes des communes.

Résultat : 15 maires, 03 organisations d'éleveurs, 19 AMAB et un réseau des marchés à bétail ont partagé leurs expériences sur la gestion de l'espace et de marchés à bétail. A l'issue des séances de restitution, les acteurs ont pris l'engagement d'intégrer les meilleures pratiques dans leurs activités.



Photo 11 : Echanges avec ANOPER sur l'organisation des éleveurs et la gestion des marchés à bétail



Photo 12 : Restitution du voyage échanges au Bénin aux élus locaux

Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités des organisations d'éleveurs et des communes en vue de l'amélioration de la gestion concertée et inclusive des marchés à bétail

2.2.14. Réalisation d'un diagnostic du système de commercialisation du bétail

En vue d'analyser les facteurs des dysfonctionnements du système de commercialisation du bétail dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord, 15 ateliers communaux de diagnostic du système de commercialisation du bétail ont été organisés à Kaélé, Moutourwa, Mindif, Moulvoudaye, Maga, Zina, Petté, Logone-Birni, Waza, Figuil, Guider, Pitoa, Ngong, Guidiguis et Dziguilao. Les échanges ont porté sur l'état des lieux du fonctionnement du marché, les acteurs impliqués et leur rôle, les potentialités et dysfonctionnements constatés, le respect des textes régissant le commerce du bétail, et la stratégie de gestion transparente et inclusive. Ces ateliers ont impliqué tous les acteurs intervenant dans la chaîne de commercialisation notamment les responsables communaux, les autorités administratives et traditionnelles, les services du MINEPIA, les régisseurs des recettes, les responsables de la Douane, les responsables des forces de maintien de l'ordre, les organisations d'éleveurs, les femmes restauratrices, les commerçants à bétail, les intermédiaires (« sakaïna »).

Résultat : L'état des lieux du fonctionnement de 16 marchés à bétail est réalisé et un plan d'action pour l'amélioration du système de commercialisation du bétail est élaboré. Pour pallier les dysfonctionnements constatés, les actions planifiées prévoient entre autres la réorganisation des acteurs des marchés à bétail.

2.2.15. Appui à la réorganisation des acteurs des marchés à bétail

Pour améliorer la participation des acteurs à la gestion transparente et inclusive des marchés à bétail, l'Action a facilité l'organisation des acteurs des marchés :

- La mise en place de dix-neuf Associations des Acteurs du marché à bétail (AMAB) à Pouss (Commune de Maga), Doumourou (Commune de Kaélé), Titing (Commune de Moutourwa), Mindif (Commune de Mindif), Moulvoudaye (Commune de Moulvoudaye), Djaodé et Alagarno (Commune de Petté), Zigagué (Commune de Waza), Kidam et Zimado (Communes de Logone Birni), Mémé (Commune de Mora), Ngong (Commune de Ngong), Pitoa (Commune de Pitoa), Figuil (Commune de Figuil), Guider, Douroum et Golombé (Commune de Guider), Guidiguiss (Commune de Guidiguiss) et Dziguilao (Commune de Dziguilao). Ces associations regroupent tous les acteurs directs du marché à bétail à savoir les vendeurs, les commerçants, les bouchers, les aides commerçants, les vendeurs et vendeuses sur les marchés à bétail et les « Sarki saanou ». Les dossiers de reconnaissance officielle de ces organisations ont été déposés au niveau des préfectures pour examen et délivrance des déclarations.
- L'appui à la mise en place d'un réseau dénommé « Réseau des marchés à bétail de l'Extrême-Nord (REMABEN) ». Un atelier pour l'opérationnalisation du réseau a été organisé avec les membres de bureau exécutif dudit réseau. Le réseau n'a pas encore une existence juridique.
- La mise en place de dix-neuf (19) comités de gestion des marchés qui sont des organes multi-acteurs composés de trois représentants des acteurs directs du marché à bétail désignés par l'AMAB, d'un représentant du MINEPIA et d'un représentant de la Commune. Dix comités de gestion sont reconnus par arrêtés communaux. Le processus de reconnaissance des autres comités est en cours.

Résultat :

- 19 Associations des acteurs du marché à bétail (AMAB) sont créées ;
- Un réseau des marchés à bétail est créé ;
- 19 comités de gestion des marchés à bétail sont créés dont 10 comités sont reconnus par des arrêtés communaux.

Pour réduire les dysfonctionnements, des outils de gestion transparente ont été élaborés.



Photo 13 : Membres du bureau de REMABEN



Photo 14 : Atelier d'opérationnalisation du REMABEN

2.2.16. Elaboration d'un manuel de gestion transparente et inclusive des marchés à bétail

Dans le but d'améliorer la transparence dans la collecte et la gestion des taxes sur les marchés à bétail, des documents de gestion ont été élaborés et discutés avec les acteurs impliqués dans la gestion des marchés à bétail. Ces documents de gestion comprennent entre autres les fiches d'enregistrement du bétail à l'entrée du marché, les fiches d'enregistrement des transactions, le journal de caisse et le règlement intérieur du marché à bétail.

Le manuel de gestion transparente et inclusive des marchés à bétail qui n'est pas encore finalisé comprendra, en plus des documents de gestion ci-dessus, les leçons apprises et les éventuelles modifications apportées aux différentes fiches.

Résultat : Des documents de gestion des marchés à bétail sont élaborés et validés par les acteurs impliqués dans la gestion des marchés à bétail. Pour l'utilisation de ces documents de gestion, les comités de gestion ont été formés.

2.2.17. Formation de 15 comités de gestion à l'utilisation du manuel

En vue de renforcer les capacités des acteurs à l'utilisation des documents de gestion des marchés à bétail, trois sessions de formation ont été organisées respectivement à Kaélé, Petté et Pitoa. Ces formations ont concerné tous les membres des comités de gestion des marchés à bétail. Les thèmes abordés ont concerné : les rôles et responsabilités des comités de gestion, le fonctionnement du système d'information sur les marchés à bétail, les fiches d'enregistrement du bétail et des transactions, les outils simples de gestion financière, les dysfonctionnements constatés sur les marchés à bétail, les textes régissant le commerce du bétail au Cameroun.

Résultat : 19 comités de gestion sont formés sur la tenue des documents de gestion des marchés à bétail. Au cours des différentes sessions de formation, les membres des comités de gestion ont fait des suggestions pour améliorer la qualité des outils d'enregistrement sur les marchés à bétail.

2.2.18. Mise en place d'un Système d'Information sur les Marchés à Bétail (SIM-Bétail)

Pour faciliter les échanges d'information entre les acteurs des marchés à bétail, l'Action a accompagné la mise en place d'un Système d'Information sur les Marchés à Bétail (SIM-Bétail). Ce système vise les objectifs suivants : (i) améliorer la transparence sur les marchés à bétail, (ii) connecter l'offre et la demande du bétail. Il a été élaboré au cours d'un atelier multi-acteurs tenu le 20 décembre 2012 dans la salle de réunion de l'INADES-Formation à Maroua. Cet atelier a réuni les acteurs suivants : les maires, les responsables des marchés à bétail, le bureau exécutif du réseau des marchés à bétail de l'Extrême-Nord et la délégation régionale du MINEPIA. Un plan d'actions pour l'opérationnalisation du SIM prévoyant la formation des acteurs sur la collecte et la diffusion des informations a été élaboré.

Résultat : Un système d'information sur les marchés à bétail est mis en place. Il prévoit deux mécanismes : (i) collecte et traitement des informations, (ii) diffusion des informations. Ce système est l'une des stratégies élaborées pour des transactions plus équitables sur les marchés à bétail.



Photo 15 : Atelier d'élaboration du SIM-Bétail



Photo 16 : Vue globale des participants à l'atelier SIM-

2.2.19. Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de plaidoyer pour des transactions plus équitables et pour la légalité et la transparence dans la collecte des taxes sur les marchés à bétail

L'étude diagnostique du système de commercialisation du bétail dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord a mis en évidence de nombreux dysfonctionnements dont le manque d'équité et de transparence dans les transactions qui s'opèrent sur les marchés à bétail, le non-respect des textes par les acteurs, la fuite des recettes, le manque d'infrastructures sur les marchés à bétail. Face à ces dysfonctionnements, un atelier d'élaboration d'une stratégie de communication et de plaidoyer pour des transactions plus équitables et pour la légalité et la transparence dans la collecte et la gestion des taxes sur les marchés à bétail a été organisé avec la participation des maires, des responsables des marchés à bétail, du bureau exécutif du réseau des marchés à bétail de l'Extrême-Nord et de la délégation régionale du MINEPIA.

Le niveau de mise en œuvre du plan a connu des avancées significatives malgré les multiples obstacles rencontrés notamment l'opposition de certains acteurs au respect des textes, la lenteur dans le processus de reconnaissance des AMAB.

Résultat : Un plan de plaidoyer et de communication pour des transactions plus équitables et pour la légalité et la transparence dans la collecte des taxes sur les marchés à bétail est élaboré et mis en œuvre.

Objectif spécifique 3 : Améliorer le niveau de maîtrise d'ouvrage (déléguée) des communes pour la conduite de la réalisation et la gestion transparente et durable des infrastructures pastorales

2.2.20. Faire un recueil des textes sur la maîtrise d'ouvrage communale

Pour renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage des communes et des organisations en leur facilitant l'accès aux textes et procédures en vigueur, il a été envisagé la production d'un recueil des textes sur la maîtrise d'ouvrage communale. A cet effet, l'équipe du Projet a entrepris une recherche documentaire auprès des services techniques de l'Etat et d'autres partenaires au développement en vue de collecter tous les textes en vigueur relatifs à la gestion de la maîtrise d'ouvrage par les communes. Un recueil des textes sera produit et distribué aux communes et organisations d'éleveurs en année 2.

Résultat : les textes sur la maîtrise d'ouvrage communale sont collectés. Une synthèse de ces textes a été présentée aux participants au cours de la formation sur la maîtrise d'ouvrage communale des infrastructures pastorales.

2.2.21. Formation des élus et des organisations d'éleveurs sur la maîtrise d'ouvrage des infrastructures pastorales

En vue de permettre aux Communes et organisations d'éleveurs de maîtriser les procédures et leurs rôles dans la maîtrise d'ouvrage des infrastructures pastorales, une session de formation sur la maîtrise d'ouvrage communale des infrastructures pastorales a été organisée en avril 2013 à Guidiguis dans le département de Mayo-Kani. Cette formation a connu la participation de 10 élus locaux représentants sept communes, 06 agents de développement, 01 cadre de la délégation départementale du MINEPIA et 01 responsable des organisations d'éleveurs. Les thèmes abordés sont : la compréhension des concepts maîtrise d'ouvrage et infrastructures pastorales, les principales phases et

étapes de la maîtrise d'ouvrage communale, les acteurs et leur rôle à chaque étape du processus, les textes régissant la maîtrise d'ouvrage communale, le dossier d'appel d'offres pour la matérialisation des couloirs de transhumance et aires de pâturage dans le département du Mayo-Kani.

Deux autres sessions de formation seront organisées à l'année 2 du projet au profit des communes du Nord et des yaérés.

Résultat : 10 élus locaux, 06 agents de développement, 01 cadre de la délégation départementale du MINEPIA et 01 responsable des organisations d'éleveurs sont formés sur la maîtrise d'ouvrage communale des infrastructures pastorales. Pour permettre aux communes d'appliquer les connaissances apprises, le Projet a accompagné la réalisation des études de faisabilité des projets en vue de mobiliser les ressources.

2.2.22. Réalisation des études de faisabilité de construction des marchés à bétail

Dans le but d'accompagner les communes à la mobilisation des ressources pour la réalisation des infrastructures pastorales, le PAGEPA-NEN développe des actions en synergie avec d'autres partenaires au développement et facilite la réalisation des études de faisabilité des infrastructures pastorales. Le projet travaille avec le PDR-EN, financé par l'UE pour la construction des infrastructures pastorales dont les marchés à bétail. L'Action a réalisé un Avant-Projet Détaillé (APD) pour la construction d'un marché à bétail pour permettre aux communes de négocier des financements. Grâce à cet appui, un marché à bétail sera construit par le PDR-EN en 2014 dans le département du Mayo-Kani. En vue d'accroître les infrastructures pastorales dans les communes cibles, le projet a accompagné le SYNCOMAK dans l'élaboration d'une note de concept pour répondre à l'appel à projet de l'UE.

Résultat :

- Un Avant-Projet Détaillé (APD) pour la construction d'un marché à bétail est élaboré et utilisé par les communes pour la recherche de financement ;
- Une note de concept élaborée de manière conjointe avec le SYNCOMAK pour l'amélioration des infrastructures pastorales.

2.2.23. Formation des élus et des responsables des organisations d'éleveurs sur le leadership pour le changement

En vue de renforcer le leadership des communes et des organisations d'éleveurs dans la perspective qu'elles servent de locomotives pour le développement de l'élevage, un premier atelier portant sur le leadership de soi-même a eu lieu. L'objectif de cet atelier était d'amener le leader à prendre conscience des caractéristiques de sa personnalité (points forts et points faibles), à comprendre celles des autres et à en tenir compte dans l'exercice de son leadership. 14 leaders des organisations d'éleveurs, des Associations des acteurs du marché à bétail et des communes ont pris part au premier atelier qui a été organisé en juillet 2013 à Maroua. Les thèmes abordés sont : le défi du leadership, les types de leadership, la communication non défensive, la gestion du temps et le plan de développement personnel. Chaque leader bénéficie du coaching de l'équipe du projet pour la finalisation et la mise en œuvre de son plan de développement personnel. Les deux derniers ateliers portant respectivement sur le leadership et changement organisationnel, le leadership de l'équipe seront organisés en année 2.

Les élus locaux n'ont pas encore bénéficié de cette formation en raison de leur indisponibilité due au processus électoral en cours.

Résultat : 14 leaders des organisations d'éleveurs, des AMAB et des communes sont formés sur le leadership de soi-même.

2.2.24. Activités de suivi-évaluation du Projet

a) Mise en place d'un système de suivi-évaluation

Une équipe de consultants a été recrutée en décembre 2012 pour la réalisation d'une étude de référence du Projet et la proposition d'un système de suivi-évaluation du projet.

Résultat : Un document de référence des indicateurs du projet et un manuel de suivi-évaluation du projet sont mis à la disposition de la coordination du projet.

b) Suivi opérationnel des activités du Projet.

Le suivi opérationnel des activités du projet s'effectue à travers deux méthodes : les visites de terrain par l'équipe de coordination et les réunions mensuelles de suivi et de planification de toute l'équipe du Projet. Depuis le début du projet, onze réunions de suivi et de planification ont été organisées. Ces réunions ont consisté à échanger sur l'état d'avancement des activités, discuter des difficultés rencontrées, partager les leçons apprises et définir les activités prioritaires de chaque mois.

En outre, le Directeur National de la SNV a fait une descente pour suivre l'état d'avancement des activités de délimitation et de matérialisation des couloirs de passage et aires de pâturage. A cette occasion, il a échangé avec les groupes-cibles et les bénéficiaires de l'action.

Le Directeur financier de la SNV a effectué deux missions de suivi à Maroua pour appuyer l'équipe du projet au respect des procédures de gestion des fonds de l'UE.

c) Réunion du Comité de Pilotage

Les travaux de la première réunion du comité de pilotage du PAGEPA-NEN se sont déroulés le 08 février 2013 dans la Salle de conférence des Services du Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord à Maroua, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord. Les points débattus ont concerné la note stratégique du projet, les termes de référence du comité de pilotage et le niveau de mise en œuvre des activités du projet. Les participants à cet atelier étaient : le Gouverneur de la région de l'Extrême-Nord, le représentant de l'UE, le Président de CADEPI, le Directeur National de la SNV, les présidents des intercommunalités, les représentants des autorités administratives, les préfets, les représentants des organisations d'éleveurs, les délégués régionaux du MINEPIA, le président de la CVUC et la coordination du Projet.

Résultat :

- L'état d'avancement du projet est apprécié ;
- Les termes de référence du comité de pilotage sont adoptés ;
- Des recommandations pertinentes pour la mise en œuvre du projet sont formulées.



Photo 18 : Le représentant de l'UE expliquant la pertinence du projet aux participants

Photo 19 : Le Gouverneur de la région de l'Extrême-Nord lançant les travaux

2.3. Activités planifiées non réalisées

Activités planifiées non réalisées	Raisons
1. Former et accompagner les acteurs dans la réalisation de 15 cartographies des couloirs de passage et des aires de pâturage	La délimitation des couloirs de passage et aires de pâturage communaux à cartographier n'est pas achevée.
2. Former et accompagner les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de plaidoyer sur le transfert des compétences	L'activité a été reportée en année 2 du projet en raison des échéances électorales en cours.
3. Elaborer un manuel de procédures de gestion inclusive et transparente des marchés à bétail	Lenteur dans le processus de reconnaissance des AMAB et des comités de gestion et opposition de certains acteurs à la mise en œuvre de la stratégie
4. Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation du système de commercialisation du bétail	
5. Elaborer 15 plans d'aménagement des infrastructures pastorales	De commun accord avec les communes cibles, la priorité a été accordée au plan d'aménagement et de gestion de l'espace agropastoral en raison de la multiplication des conflits agropastoraux.
6. Mettre en place un mécanisme de gestion durable des infrastructures pastorales	La mise en œuvre de la série d'activités relatives à la reddition des comptes a été reportée en année 2 du projet (à partir d'octobre 2013) afin d'éviter le risque de récupération des résultats à des fins électorales.
7. Appuyer l'élaboration de la stratégie de plaidoyer pour l'accroissement des investissements communaux pour la promotion de l'élevage pastoral	
8. Appuyer la mise en œuvre de la stratégie de plaidoyer, de suivi budgétaire et des investissements communaux pour la promotion de l'élevage pastoral	
9. Organiser 15 séances d'information sur le mécanisme de collecte et de gestion des taxes à bétail	
10. Organiser 15 séances de sensibilisation sur la reddition de comptes	

Activités planifiées non réalisées	Raisons
11. Organiser 45 séances de reddition de comptes	
12. Faciliter le suivi de la mise en œuvre des engagements et recommandations en vue de l'amélioration des investissements communaux pour le développement de l'élevage	

2.4. Evaluation des résultats atteints de l'Action

Comment évaluez-vous les résultats de l'Action atteints jusqu'à présent? Incluez vos observations sur l'exécution et la réalisation des rendements, des apports et de l'impact par rapport aux objectifs spécifique et global et indiquez si l'Action a eu des résultats positifs ou négatifs inattendus (veuillez quantifier lorsque c'est possible et vous référer aux indicateurs du Cadre logique).

	Logique d'intervention	IOV	Observations sur l'exécution et la réalisation des rendements, des apports et de l'impact
Objectif global	Renforcer et consolider le dialogue entre les éleveurs et les communes pour l'amélioration durable de la qualité des services de gestion et d'utilisation des espaces agropastoraux, délivrés par les communes pour la promotion de l'élevage pastoral	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 20% d'éleveurs satisfaits de la qualité des services rendus par les Communes cibles d'ici à 2015 ; - Au moins une convention signée par intercommunalité entre les organisations d'éleveurs et les Communes d'ici à fin 2014 ; - Au moins 10 plateformes de dialogue tiennent régulièrement des rencontres pour traiter des questions d'intérêts communs d'élevage en 2015 ; - Accroissement de la production pastorale dans les communes cibles d'au moins 20% en 2015 ; - Accroissement d'au moins 10 % des revenus des éleveurs des fédérations ciblées en 2015 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les plans communaux d'aménagement et de gestion concertée de l'espace agropastoral et des ressources pastorales, les principaux besoins des éleveurs sont pris en compte. Le SYNCOMAK implique régulièrement les éleveurs sur toutes les questions d'élevage qu'il traite et rend compte de la gestion des taxes sur la transhumance. - 15 cadres de concertation communaux existent mais non formalisés et 2 cadres de concertation intercommunaux sont formalisés dont un est fonctionnel (SYNCOMAK).
Objectif spécifique 1	Améliorer les capacités des organisations d'éleveurs et des communes en vue de la gestion concertée et durable de l'espace agro-pastoral	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 50% des communes utilisent convenablement les plans de gestion concertée et durable de l'espace agropastoral en 2015 ; - Au moins 20% de femmes assument des responsabilités dans les comités de gestion des ressources et infrastructures pastorales d'ici à 2014 	<ul style="list-style-type: none"> - 13 plans communaux et un plan intercommunal d'aménagement et de gestion concertée de l'espace agropastoral et des ressources pastorales sont élaborés. Ces plans définissent la vision partagée des communes, des organisations d'éleveurs et d'autres parties prenantes pour la gestion de l'espace agropastoral et d'autres ressources pastorales. - Deux comités de gestion des ressources et infrastructures pastorales ont été mis en place respectivement à Midjivin et à Gagadjé/Maoudine dont 2 femmes siègent dans chaque comité soit un taux de 22%.
Objectif spécifique	Améliorer le niveau de maîtrise d'ouvrage (déléguée) des	- Les comités communaux réalisent avec succès au moins 50% de projets ciblés en 2015	- 10 élus locaux, 06 agents de développement, 01 cadre de la délégation départementale du MINEPIA et 01 responsable des organisations d'éleveurs

	Logique d'intervention	IOV	Observations sur l'exécution et la réalisation des rendements, des apports et de l'impact
2	communes pour la conduite de la réalisation et la gestion transparente et durable des infrastructures pastorales	<p>pastoraux selon les critères de durabilité convenus entre parties prenantes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 50% de Communes appliquent les critères de transparence dans la réalisation des infrastructures pastorales d'ici à 2015 	ont été formés sur la maîtrise d'ouvrage communale des infrastructures pastorales.
Objectif spécifique 3	Renforcer les capacités des organisations d'éleveurs et des communes en vue de l'amélioration de la gestion concertée et inclusive des marchés à bétail	<ul style="list-style-type: none"> - 50% de comités de gestion des marchés à bétail maîtrisent et utilisent les outils de gestion inclusive des marchés à bétail d'ici à 2014 ; - Accroissement d'au moins de 20% des recettes issues des taxes sur les marchés à bétail en 2015 ; - Au moins 3 marchés à bétail gérés de manière inclusive d'ici à 2015 ; - Augmentation d'au moins 10% annuellement d'usagers satisfaits de la gestion inclusive des marchés ; 	<p>- 19 comités de gestion ont été formés sur les outils de gestion inclusive des marchés à bétail dont quatre comités utilisent (Zimado, Kidam, Moulvoudaye, Ngong) effectivement ces outils soit un taux de 21%.</p> <p>Grâce à l'utilisation des outils de gestion, certaines communes (exemple de la commune de Logone-Birni) ont multiplié par cinq leurs recettes sur les MAB. Cependant il est important de relever que les communes qui percevaient des taxes plus élevées que les taux réglementaires verront leurs recettes diminuées.</p>
Résultat 1.1.	Les organisations d'éleveurs et les communes ont une vision partagée de la gestion de l'espace et maîtrisent leurs rôles et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 02 projets intercommunaux d'élevage réalisés en 2015 ; - Au moins 02 outils de gestion inclusive des espaces agro-pastoraux adoptés et utilisés d'ici à fin 2014 ; - Au moins 05 Communes appliquent le manuel selon les critères établis en 2014 	<ul style="list-style-type: none"> - Un couloir intercommunal de transhumance (Moulvoudaye, Mindif, Kaélé) est délimité et en cours de matérialisation par des bornes en béton armé.
Résultat 1.2	Les organisations d'éleveurs et les communes mettent en œuvre efficacement les mécanismes de	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de 20% de nombre de conflits agro-pastoraux et pastoraux en 2015 ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de 300 personnes impliquées dans la gestion des espaces agro-pastoraux ont été formées en prévention et gestion des conflits. Les

	Logique d'intervention	IOV	Observations sur l'exécution et la réalisation des rendements, des apports et de l'impact
	gestion durable de l'espace et de l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - 350 km² de zones de pâturage prioritaires délimitées, matérialisées et validées par la commune selon les normes agréées par le MINEPIA, d'ici à 2015 ; - 100 km de couloirs de passage hautement prioritaires délimités, matérialisés et validés conformément aux normes agréées par le MINEPIA, d'ici à 2015 ; - Au moins 25% des communes cibles maîtrisent et utilisent la démarche participative de gestion de l'espace 	<p>formations ont pour but ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - 175 km² de pâturage ont été délimitées, matérialisées et réceptionnées par la Commune conformément aux normes agréées par le MINEPIA. Le travail a été réalisé avec la participation de tous les acteurs notamment les agriculteurs, les éleveurs, la commune, la commission consultative de règlement des litiges agropastoraux. - 75 km de couloir intercommunal de transhumance identifié par le SYNCOMAK a été délimité et validé par la commission consultative de règlement des litiges agropastoraux. Les travaux de matérialisation du couloir sont en cours et sont financés à 30% (25km) par le SYNCOMAK. - 15 communes cibles du projet ont été formées sur les techniques de délimitation et de matérialisation participatives des espaces agropastoraux.
Résultat 1.3.	Les outils méthodologiques, matériels de formation, les approches, les études de cas et leçons apprises sont documentés et diffusés	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 10 supports de capitalisation des meilleures pratiques du projet diffusés d'ici à 2015 ; - Au moins 80% du plan de capitalisation et de diffusion des meilleures pratiques mis en œuvre d'ici à 2015 (ateliers, visites d'échanges, marchés d'information, émissions radio,...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Trois reportages audio-visuels et trois publications dans la presse écrite ont été réalisés sur certaines activités du projet notamment l'atelier de lancement, les visites d'échanges d'expériences et le comité de pilotage. - Deux visites d'échanges sur les meilleures pratiques de gestion de l'espace agropastoral et des marchés à bétail ont été organisées à Pitoa (Cameroun) et au Bénin. Ces visites ont impliqués 15 maires, 03 organisations d'éleveurs, 19 AMAB et un réseau des marchés à bétail.
Résultat 2.1.	Les communes facilitent la gestion concertée, transparente et équitable des marchés à bétail sur la base de procédures convenues par les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 02 marchés à bétail appliquent un manuel de procédures de gestion (transparence, traçabilité) convenues par les parties prenantes d'ici à fin 2014 ; - Au moins 50% des communes et des organisations d'éleveurs sont satisfaites 	<ul style="list-style-type: none"> - 19 comités de gestion ont été formés sur les outils de gestion inclusive des marchés à bétail dont quatre comités utilisent (Zimado, Kidam, Moulvoudaye, Ngong) effectivement ces outils soit un taux de 21%. - Au moins trois communes dont Logone-Birni, Guider et Waza qui se sont appropriés le processus et/ou ont amélioré leurs recettes sur les MAB sont

	Logique d'intervention	IOV	Observations sur l'exécution et la réalisation des rendements, des apports et de l'impact
<p>Résultat 3.1.</p>	<p>Les communes disposent et mettent en œuvre des plans concertés d'aménagement et de gestion des infrastructures d'élevage</p>	<p>de la gestion concertée, transparente et équitable des marchés à bétail en 2015 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les recettes des marchés à bétail gérés de manière inclusive sont en augmentation d'au moins 20% en 2015 ; - Au moins 02 comités de gestion de marchés à bétail mis en place et fonctionnels d'ici à fin 2014. 	<p>satisfaites de la gestion transparente et inclusive des MAB.</p> <p>Grâce à l'utilisation des outils de gestion, certaines communes (exemple de la commune de Logone-Birni) ont multiplié par cinq leurs recettes sur les MAB. Cependant il est important de relever que les communes qui percevaient des taxes plus élevées que les taux réglementaires verront leurs recettes diminuées.</p> <p>19 comités de gestion de marchés à bétail sont mis place dont 10 comités créés par arrêtés communaux. L'appui à la fonctionnalité de ces comités constituera notre priorité pour l'année 2.</p>
<p>Résultat 3.2.</p>	<p>Les communes rendent compte aux organisations d'éleveurs sur le mécanisme de collecte et de gestion des taxes à bétail et les investissements communaux pour le développement de l'élevage pastoral</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 10 plans concertés d'aménagement des infrastructures pastorales approuvés par les conseils communaux et mis en œuvre d'ici à 2014 ; - Au moins 2 infrastructures réalisées par intercommunalité selon les procédures de maîtrise d'ouvrage ; - Un mécanisme convenu entre les acteurs pour la gestion durable des infrastructures existe et est appliqué <p>Une séance de reddition de compte organisée dans chaque Commune chaque année à partir de 2014 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - 05 Maires et 05 responsables d'organisations d'éleveurs ayant amélioré leur style de leadership facilitent la reddition de compte et la 	<ul style="list-style-type: none"> - 10 élus locaux, 06 agents de développement, 01 cadre de la délégation départementale du MINEPIA et 01 responsable des organisations d'éleveurs ont été formés sur la maîtrise d'ouvrage communale des infrastructures pastorales. - Un couloir intercommunal de transhumance est en cours de matérialisation selon les procédures de maîtrise d'ouvrage déléguée.
			<ul style="list-style-type: none"> - 14 leaders des organisations d'éleveurs, des AMAB et des communes sont formés sur le leadership de soi-même. Ils bénéficient du coaching de l'équipe du projet pour la mise en œuvre de leur plan de développement personnel.

	Logique d'intervention	IOV	Observations sur l'exécution et la réalisation des rendements, des apports et de l'impact
		prise en compte des besoins de tous les acteurs en 2014	

Veillez énumérer les risques potentiels qui peuvent avoir compromis la réalisation de certaines activités et expliquer comment ils ont été traités (veuillez-vous référer aux indicateurs du Cadre logique).

Risques potentiels	Mesures prises/à prendre
Réticence voire opposition de certains acteurs à l'application des textes relatifs au commerce du bétail	<ul style="list-style-type: none"> - Report de certaines activités à l'année 2 ; - Renforcer les éleveurs et les commerçants pour le suivi de l'application des textes ; - Impliquer les autorités administratives dans le suivi de l'application des textes, - Plaidoyer auprès du MINEPIA, la Douane et les Impôts
Non adhésion des nouvelles équipes communales élues aux objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser les visites d'échanges d'expériences ; - Faire du plaidoyer auprès de la tutelle

Si nécessaire, veuillez soumettre un Cadre logique révisé en mettant en exergue les changements.

Veillez énumérer tous les contrats (travaux, fournitures, services) de plus de 10.000€ attribués pour la mise en œuvre de l'action pendant la période de reporting, en indiquant pour chacun d'eux le montant, la procédure d'attribution suivie et le nom du contractant;

Objet du contrat	Procédure d'attribution	Nom du contractant	Montant du contrat
Fabrication et pose des bornes en béton armé sur les limites de 100 km ² d'aires de pâturage	Procédure négociée sans publication	Ets YOUSOUFA OUSMANOU B.P. 151 Maroua Tél : 99 02 95 87 70 12 10 97	9 430 000 FCFA soit 14 377, 19 euros
Fabrication et pose des bornes en béton armé sur les limites de 75 km de couloir de transhumance	Procédure négociée sans publication	Ets FAMALMA B.P. 12 MORA Tél : 75 17 52 73 99 37 03 61	14 815 993 FCFA soit 22 558,79 euros
Fournitures de 3 motos Yamaha AG	Procédure négociée sans publication	CAMI TOYOTA GAROUA	7158313 FCFA soit 10 913,72 euros

Principales leçons tirées

- Les chefs traditionnels sont incontournables dans la gestion de l'espace agropastoral. Des actions et mesures spécifiques de lobbying doivent être mises en œuvre en vue d'une plus grande ouverture à l'application des textes sur la gestion de l'espace agropastoral ;
- La clé de voûte de la réussite des concertations est la subsidiarité. Il est très important d'accentuer les échanges sur les textes afin de permettre effectivement à chaque acteur de jouer son rôle au regard des textes en vigueur ;
- La délimitation et la matérialisation des couloirs de passage et aires de pâturage d'une part et la cartographie de l'espace agro-pastoral occupent une place de choix dans la démarche de prévention des conflits. Ainsi, il serait judicieux de combiner les formations des acteurs relatives à ces deux activités en vue d'éviter les pertes d'informations géo-référencées lors de la délimitation et la matérialisation des parcours pastoraux ;

- Chaque marché à bétail a sa particularité dans la violation des textes y afférents. Il est donc indispensable de prévoir des dispositions spécifiques à chaque marché en vue d'endiguer les dysfonctionnements constatés tant du côté des intermédiaires que de celui des agents de l'Etat chargés de la collecte des taxes ;
- Les éleveurs sont les principales victimes des dysfonctionnements constatés sur la gestion de l'espace agropastoral et des marchés à bétail. La garantie d'une plus grande équité passe par le renforcement organisationnel et institutionnel des organisations d'éleveurs en vue d'accroître leur légitimité et leurs capacités à défendre les intérêts de leurs membres.

2.5. Plan d'action mis à jour²

Activités	Année 2												Organisme responsable
	Semestre 1						Semestre 2						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
<i>I. ACTIVITES PAR RESULTATS</i>													
<i>R 1.1- Les organisations d'éleveurs et les communes ont une vision partagée de la gestion de l'espace et maîtrisent leurs rôles et responsabilités</i>													
<i>A.1.1.1. Former et accompagner les OE et les communes sur la gestion concertée et durable des espaces et aménagements agro-pastoraux</i>													
Préparation A.1.1.1: élaborer les TdR des sous-activités													CADEPI, SNV
Exécution A.1.1. 1: a) Former et accompagner les acteurs dans l'élaboration de 02 plans communaux d'aménagement et de gestion des espaces agropastoraux													CADEPI et SNV
b) Former et accompagner les acteurs dans l'élaboration de 10 documents de règles de gestion concertée des ressources pastorales													CADEPI, SNV
c) Vulgariser les textes de loi et les règles de gestion des espaces pastoraux													CADEPI
d) Former et accompagner les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de plaidoyer sur le transfert des compétences													SNV
e) Former et accompagner les acteurs dans la réalisation de 15 cartographies des couloirs de passage et des aires de pâturage													SNV
<i>R 1.2- Les organisations d'éleveurs et les communes mettent en œuvre efficacement les mécanismes de gestion durable de l'espace et de l'élevage</i>													
<i>A1.2.1. Faciliter la symbiose à travers le dialogue entre les différentes parties dans la mise en œuvre des actions par les communes et les OE</i>													
Préparation A.1.2.1: élaborer les TdR des sous-activités													CADEPI, SNV
Exécution A.1.2.1. a) Faciliter la mise en place de 41 comités de gestion des RP													CADEPI
b) Appuyer le fonctionnement des 45 comités de gestion et des 18 cadres de concertation													CADEPI
c) Renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles de 15 communes, de 3 organisations d'éleveurs, de 45 comités de gestion des RP et de 18 cadres de concertation													CADEPI, SNV
d) Organiser 18 dialogues multi-acteurs pour la mobilisation des ressources endogènes													CADEPI, SNV

² Ce plan couvrira la période financière se situant entre le rapport intermédiaire et le prochain rapport.

Année 2														Organisme responsable
Activités	Semestre 1						Semestre 2							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
A.1.2.2. Faciliter la délimitation et la matérialisation des couloirs de passage et aires de pâturage														
Préparation A.1.2.2. : élaborer des appels d'offres liés à la matérialisation des espaces pastoraux														CADEPI, SNV
Exécution A.1.2.2 a) Organiser 30 assemblées (inter)villageoises de délimitation des couloirs et aires de pâturages														CADEPI
b) Matérialiser 50km couloirs et 250 km² d'aires de pâturage														CADEPI
<u>R 1.3- Les outils méthodologiques, matériels de formation, les approches, les études de cas et les leçons apprises sont documentés et diffusés</u>														
A.1.3.1. Elaborer un manuel de gestion inclusive des espaces agro- pastoraux et autres documents de capitalisation														
Préparation A.1.3.1: élaborer tdr des sous-activités														SNV
Exécution A.1.3.1 : a) Organiser un atelier de structuration de l'élaboration du manuel														SNV
b) Elaborer un manuel de gestion inclusive des espaces agropastoraux														SNV
c) Capitaliser les meilleures pratiques de l'action														SNV
A1.3.2 Faciliter les rencontres d'échanges des meilleures pratiques														
Préparation A.1.3.2. : élaborer les TdR liés aux sous-activités														CADEPI, SNV
Exécution A.1.3.2: a)Organiser 2 visites d'échange nationales et autres activités de diffusion des meilleures pratiques														CADEPI, SNV
b) Faciliter 03 échanges avec la CVUC et les services techniques sur les meilleures pratiques														CADEPI, SNV
<u>R 2.1- Les communes facilitent la gestion concertée, transparente et équitable des marchés à bétail sur la base de procédures convenues par les parties prenantes</u>														
A.2.1.1. Renforcer les capacités et faciliter la gestion transparente et inclusive des marchés à bétail à travers la mise en place des conventions et des outils gestion des marchés à bétail														
Préparation A.2.1.1: élaborer tdr des sous-activités														SNV
Exécution A.2.1.1. a) Renforcer les capacités organisationnelles et techniques des AMAB, des réseaux des AMAB et des comités de gestion des marchés à bétail														SNV
b) Elaborer un manuel de procédures de gestion transparente et inclusive des marchés à bétail														SNV
c) Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation du système de commercialisation du bétail														SNV
A.2.1.2. Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre par les OE, d'un plan de plaidoyer pour des transactions plus équitables														
Préparation A.2.1.2: élaborer tdr des sous-activités														SNV
Exécution A.2.1.2 a) Appuyer la mise en œuvre de la stratégie de plaidoyer pour des transactions équitables														SNV
<u>R 3.1 - Les communes disposent et mettent en œuvre des plans concertés d'aménagement et de gestion des infrastructures d'élevage</u>														
A.3.1.1 Renforcer les capacités et accompagner les OE et les communes dans la gestion de la maîtrise d'ouvrage														
Préparation A.3.1.1: élaborer tdr des sous-activités														SNV
Exécution A.3.1.1 : a) Réaliser un recueil de textes sur le transfert de compétences en														SNV

Année 2														Organisme responsable
Activités	Semestre 1						Semestre 2							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
matière de maîtrise d'ouvrage des infrastructures pastorales														
b) Former 10 élus et 04 responsable d'OE sur l'exercice de la maîtrise d'ouvrage														SNV
c) Elaborer 15 plans d'aménagement des infrastructures pastorales														SNV
d) Réaliser 09 études de faisabilité d'infrastructures pastorales														SNV
e) Suivre la réalisation des infrastructures pastorales														SNV
f) Mettre en place un mécanisme de gestion durable des infrastructures pastorales														SNV
<u>R 3.2 - Les communes rendent compte aux organisations d'éleveurs sur le mécanisme de collecte et de gestion des taxes à bétail et les investissements communaux pour le développement de l'élevage pastoral</u>														
A.3.2.1. Renforcer les OE en plaidoyer, suivi budgétaire et des investissements communaux pour la promotion de l'élevage pastoral														
Préparation A.3.2.1: élaborer tdr des sous-activités														SNV
Exécution A.3.2.1: a) Former 25 maires, conseillers et responsables des OE sur le leadership														SNV
b) Elaborer une stratégie de plaidoyer pour l'accroissement des investissements communaux pour la promotion de l'élevage														SNV
c) Appuyer la mise en œuvre de la stratégie de plaidoyer, suivi budgétaire et des investissements communaux pour la promotion de l'élevage														SNV
d) Organiser 15 séances d'information sur le mécanisme de collecte et de gestion des taxes														SNV
e) Organiser 15 séances de sensibilisation sur la reddition de comptes														SNV
f) Organiser 45 séances de reddition de comptes														SNV
g) Faire le suivi de la mise en œuvre des engagements et recommandations en vue de l'amélioration des investissements communaux pour le développement de l'élevage														SNV
II. ACTIVITES LIEES AU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION														
Faire le suivi opérationnel														CADEPI, SNV
Faire le suivi des impacts														CADEPI, SNV
Elaborer les rapports semestriels techniques et financiers														CADEPI, SNV
Faire l'évaluation de l'année 2 et la capitalisation														CADEPI, SNV

3. Partenaires et autre coopération

3.1. Relation entre le bénéficiaire et son partenaire

La relation entre le bénéficiaire et son partenaire SNV est excellente. Les termes de partenariat sont respectés par les deux parties.

3.2. Relation entre le projet et les autorités étatiques

L'équipe du projet entretient d'excellentes relations avec les autorités étatiques des régions du Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun. Les autorités étatiques sont impliquées dans la mise en œuvre du projet à plusieurs niveaux :

- Son excellence Monsieur le Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord, Président du comité de pilotage, a présidé l'atelier de lancement officiel du projet et de la réunion du comité de pilotage;
- Les préfets des départements de la zone d'intervention du projet sont informés des activités du projet et participent à sa mise en œuvre. Ils participent aux ateliers du projet et signent les documents officiels y afférents. Trois préfets sont membres du comité de pilotage du projet ;
- Les responsables des délégations régionales, départementales et d'arrondissement du MINEPIA, MINADER, MINFOF, MINDCAF et MINEPDED participent régulièrement aux activités du projet.

Les autorités étatiques appuient sans réserve le projet dont le sujet traité est jugé prioritaire et en cohérence avec la stratégie globale de réduction de la pauvreté au Cameroun.

3.3. Relations entre les bénéficiaires et toute autre organisation impliquée dans la mise en œuvre de l'Action

L'Action a mis en place une stratégie de partenariat avec les groupes cibles dès son démarrage. Les protocoles d'accord précisant les engagements de chaque partie ont été signés avec chaque commune bénéficiaire.

L'Action a eu des relations très pertinentes avec le SYNCOMAK (Syndicat des Communes du Mayo-Kani) pour la gestion de l'espace agropastoral intercommunal. Dans le cadre de la matérialisation du couloir intercommunal de transhumance, le SYNCOMAK a contribué à 5,7 millions FCFA.

3.4. Synergies et complémentarités développées avec d'autres partenaires au développement

En vue de garantir l'efficacité dans sa mise en œuvre, le PAGEPA-NEN a développé des axes de travail en synergie et en complémentarité avec certains projets et programmes intervenant dans sa zone. Il s'agit notamment de :

- Programme de Développement Rural de la Région de l'Extrême-Nord (PDR-EN) dont les axes de synergie concernent le financement des infrastructures pastorales dans six communes de la zone du projet ;
- Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (PADDL/GIZ) dont les axes de synergie concernent le plaidoyer pour le transfert effectif et complet des compétences aux communes, la capitalisation des meilleures pratiques en matière de gestion des nouvelles compétences transférées en matière d'élevage et la facilitation des échanges avec la CVUC ;
- Programme National de développement Participatif (PNDP) dont les axes de synergie concernent le financement des microprojets communaux d'élevage ;
- Programme de Développement Durable du Bassin de Lac Tchad (PRODEBALT) dont les axes de synergie concernent les échanges d'informations et d'expériences sur la gestion de l'espace agropastoral, mécanisme de gestion durable des infrastructures pastorales ;

D'autres possibilités de synergie et complémentarité sont en cours de développement avec notamment le Programme de Développement Rural Intégré du Chari-Logone (PDRI-CL), le Projet MINFOF-UICN-PPTE et le Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole (PAPA) financé par l'UE.

4. Visibilité

Pour assurer la visibilité de la contribution de l'UE, un plan de communication et de visibilité du projet a été élaboré par la coordination du projet et approuvé par l'UE. Les principaux canaux de communication et de visibilité du Projet sont articulées autour de : (i) communications audiovisuelles, (ii) dépliants, posters, lettres d'information et cartes de visite, (iii) panneaux signalétiques du projet, (iv) matériels et équipement du projet, (v) publications du projet, (vi) presse écrite et (vii) site internet.

Un atelier de lancement officiel du projet a été organisé le 22 novembre 2012 à Maroua au cours duquel des activités importantes de communication et de visibilité ont été menées. Il s'agit entre autres :

- De la couverture médiatique par la presse audiovisuelle et écrite. Un reportage suivi d'une diffusion a été réalisé par la chaîne de télévision Camnews24. Une publication de l'évènement dans la presse écrite locale a été réalisée par l'œil du Sahel.
- De la distribution des dépliants du projet à tous les participants à l'atelier ;
- Un communiqué de presse diffusé à travers les canaux de la CRTV Radio a permis d'informer le public sur le démarrage du projet et ses principales parties prenantes ;
- Installation de trois banderoles ou bannières portant le titre de l'Action et les emblèmes des principales parties prenantes du projet sur les artères stratégiques de la ville de Maroua

Seize (16) panneaux signalétiques du projet mentionnant le titre de l'Action et les emblèmes des principales parties prenantes du projet ont été implantés dans chacune des 15 communes cibles et au siège du projet à Maroua (Bureau SNV).

Un dépliant de présentation du projet mentionnant la contribution de l'UE a été édité et mis à la disposition du grand public.

Le logo de l'UE a été imprimé sur toutes les motos du projet et les autocollants sont utilisés sur les voitures de location.

Six (16) plaques signalétiques de l'aire de pâturage et du couloir de transhumance matérialisés indiquant la contribution de l'Union Européenne ont été implantées.

Des calendriers portant les logos des parties prenantes notamment l'UE ont été réalisés et distribués à plus d'une centaine d'acteurs composés des communes, des organisations d'éleveurs, des autorités administratives, des services techniques de l'Etat,

Deux reportages audio-visuels ont été réalisés sur les activités du projet. Il s'agit notamment de l'atelier de lancement officiel du projet et la visite d'échanges entre les maires et les organisations d'éleveurs sur les meilleures pratiques de gestion des marchés à bétail et d'intercommunalité appliquée à la gestion des ressources pastorales.

La Commission européenne pourrait souhaiter publier les résultats des Actions. Auriez-vous des objections à la publication de ce rapport sur le site Internet d'EuropeAid ? Si tel est le cas, veuillez exposer vos objections.

Nous n'y avons aucune objection.

CONCLUSION

Au terme des onze premiers mois d'activités du PAGEPA-NEN, il est important de constater que des mécanismes devant garantir le succès de sa mise en œuvre sont mis en place. Il s'agit notamment du personnel, des protocoles d'accord signés avec les groupes cibles, des actions en synergie planifiées avec certains projets et programmes, du soutien acquis des autorités administratives, techniques et traditionnelles. Les principales activités planifiées ont été mises en œuvre sauf l'élaboration des plans d'aménagement des infrastructures pastorales et la série d'activités relatives à la reddition de compte reportées à l'année 2 pour des raisons évoquées ci-dessus.

Les principales activités planifiées pour l'année 2 du projet sont :

- L'élaboration de deux plans d'aménagement et de gestion de l'espace agropastoral;
- Appui à la matérialisation de 50 km de couloir de passage et 250 km² d'aires de pâturages;
- Formation et accompagnement des acteurs à l'élaboration de 10 documents de règles locales de gestion des ressources pastorales ;
- Organisation de 2 visites d'échanges nationales et autres activités de diffusion des meilleures pratiques ;
- Formation et accompagnement des organisations d'éleveurs (OE) et des communes dans la gestion de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures pastorales ;
- Elaborer 15 plans d'aménagement des infrastructures pastorales ;
- Réalisation de 09 études de faisabilité d'infrastructures pastorales ;
- Mise en place d'un mécanisme de gestion durable des infrastructures pastorales ;
- Facilitation de la symbiose à travers le dialogue entre les différentes parties prenantes ;
- Renforcement des OE en plaidoyer, suivi budgétaire et des investissements communaux pour la promotion de l'élevage pastoral ;
- Vulgarisation des textes sur la décentralisation et la gestion des espaces agropastoraux ;

Nom de la personne de contact pour l'Action:

Signature:

Localité:

Date à laquelle le rapport était dû:

Date d'envoi du rapport: